

1. Le concours Buy Way Mobile (ci-après dénommé « le concours ») est organisé par Buy Way Personal Finance SA (ci-après dénommée « Buy Way »), Boulevard Baudouin 29 bte 2, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, BCE 0400 282 277, Succursale Luxembourgeoise, 12, Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange - RCS B268758.
2. Le concours se déroule du 17 août au 30 septembre 2026 inclus.
3. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, à la suite d'un cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.
4. L'ensemble du personnel du groupe Buy Way et leurs familles ne sont pas autorisés à participer au concours.
5. Le prix ne pourra en aucun cas être remplacé ou échangé en espèces.
6. Pour participer au concours, vous devez être titulaire d'une ouverture de crédit à durée indéterminée valide et vous avez la possibilité de, soit :
 - a. Télécharger l'application "Buy Way Mobile" sur votre appareil mobile, créer votre profil et de répondre correctement à la question principale ainsi qu'à la question subsidiaire se trouvant dans l'application « Buy Way Mobile » du 17 août au 30 septembre 2026. Sous réserve de la réponse correcte à la question du concours, le client reçoit une chance supplémentaire d'être tiré au sort par tranche de 50 EUR de transaction réalisée avec son ouverture de crédit Buy Way : achat en magasin, en point de vente ou sur Internet, retrait d'argent (ATM), retrait d'espèces au guichet bancaire, transfert d'argent sur un compte bancaire (Internet, Service clients, Buy Way Mobile).
 - b. Adresser à Buy Way vos réponses à la question principale et la question subsidiaire, par courrier postal, entre le 17 août et le 30 septembre 2026 inclus (cachet de la poste faisant foi). Précisez également vos coordonnées postales pour pouvoir être recontacté le cas échéant.
7. Les gagnants du concours seront les participants répondant aux conditions de l'article 6 de ce règlement et ayant répondu correctement aux questions. De plus, les gagnants devront avoir soumis la réponse à la question subsidiaire se rapprochant le plus de la réponse correcte sans toutefois dépasser ce nombre. En cas de résultats ex-aequo (réponse correcte à la question et réponse identique à la question subsidiaire), les participants concernés seront départagés sur une base chronologique. À savoir que les trois (3) participants inscrits en premier seront déclarés vainqueurs.
8. Les gagnants seront avisés par téléphone et courrier électronique et/ou postal dans le courant des deux (2) mois qui suivent la fin du concours. Si entre temps, leur adresse n'est plus valable, il appartient à chaque participant d'aviser Buy Way par écrit de sa nouvelle adresse postale à l'aide des pièces justificatives.
9. Les prix remportés consistant en des chèques voyages TUI (un exemplaire par gagnant(e)), seront envoyés aux clients gagnants par envoi postal recommandé à l'adresse mentionnée dans nos systèmes. Le gagnant ne réceptionnant pas son prix par courrier recommandé aura trois (3) mois à partir de la date d'envoi du courrier pour enlever leur prix chez Buy Way. Les gagnants dans l'incapacité de se déplacer pour venir chercher leur prix pourront donner procuration au tiers de leur choix et celui-ci devra se munir des pièces justificatives dûment complétées afin de retirer le prix.
10. En aucun cas, Buy Way ne pourra être tenu pour responsable d'accident(s), coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir à la suite de la participation au présent concours et à l'attribution du prix. De même, Buy Way n'admettra aucune responsabilité quant à un quelconque dommage direct ou indirect survenu pendant la durée du concours. Les participants sont conscients et acceptent que Buy Way ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par le moyen de paiement ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données. Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de Buy Way, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.
11. Les données personnelles des participants communiquées à Buy Way dans le cadre du concours sont traitées par Buy Way à des fins de marketing (entre autres pour l'organisation du présent concours). Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, tous les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel. Pour ce faire, il suffit d'adresser un courrier à Buy Way en mentionnant l'objet précis de sa demande et une copie recto-verso de sa carte d'identité.
12. Le concours est soumis au droit belge. En cas de litige ce sont les tribunaux de Bruxelles qui sont exclusivement compétents.